



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

04 OCT. 2023

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



23130207

N° d'entreprise : **0447 265 812**

Nom

(en entier) : **Auto 5**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Paepsem 20, 1070 Anderlecht**

Objet de l'acte : Dépôt conformément à l'article 2:8 §4 du Code des sociétés et des associations

Dépôt auprès du tribunal de l'entreprise d'une notification selon laquelle toutes les actions émises par la société sont réunies entre les mains de l'actionnaire unique avec effet à compter du 30 décembre 2022, ainsi que l'identité de l'actionnaire unique conformément à l'article 2:8 §4 du Code des sociétés et des associations.

Il ressort de la procuration spéciale du 28 juillet 2023 que:

La soussignée, Auto 5 SA, ayant son siège Boulevard Paepsem 20 1070 Anderlecht, et enregistrée auprès du RPM Bruxelles (francophone) sous le numéro 0447.265.812 (la "Société"), donne procuration à Hadrien Chef, Violette Keppenne et Karen Calvo Vleugels, avocats ayant leur bureau à Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, ou tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke, officiant depuis la même adresse, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir les actes suivants en son nom et pour son compte:

(i) Effectuer toutes les formalités prescrites par la loi concernant la publication conformément à l'article 2:8 §4 CSA. Les mandataires sont autorisés à signer tout document, formulaire, registre, notification ou lettre et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Tribunal de l'Entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, et en général effectuer toutes les démarches nécessaires ou utiles dans le cadre de cette publication.

Pour extrait analytique
Karen Calvo Vleugels
Mandataire spécial

Déposés en même temps :

- une copie du registre des actions
- la procuration spéciale du 28 juillet 2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).